

# PRÉPA APPRENTISSAGE

Il s'agit d'un parcours d'accompagnement personnalisé qui a pour objectif de bien préparer l'entrée d'un jeune dans une formation en apprentissage.

## 1. Objectifs

- ▶ Véritable « **sas** » **en amont de l'apprentissage**, ce parcours d'accompagnement permet aux bénéficiaires d'identifier leurs connaissances et leurs compétences, de développer leurs prérequis relationnels, en cohérence avec leur projet professionnel, et de sécuriser leur entrée en apprentissage.

## 2. Publics visés

- ▶ La prépa apprentissage concerne en priorité les jeunes de **16 à 29 ans révolus** (sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés) souhaitant accéder à l'apprentissage :
  - les **jeunes ni en emploi, ni en formation** ;
  - les **jeunes peu ou pas qualifiés** qui ont au mieux atteint le niveau CAP ou le niveau Bac sans l'avoir validé ;
  - et tout particulièrement lorsqu'ils sont **bénéficiaires d'une reconnaissance qualifiée de travailleur handicapé** (RQTH) ou qu'ils **résident dans les quartiers de la politique de la ville** (QPV) ou les **zones rurales à revitaliser** (ZRR).

## 3. Quelles durée et modalités ?

- ▶ La prépa-apprentissage dure **de quelques jours à quelques mois, selon la situation et le projet professionnel du jeune**.
  - Chaque organisme de formation peut proposer des **dispositifs particuliers, qui varient localement selon les âges, les métiers, les projets professionnels**, etc. Par exemple :
    - > alternance entre le centre de formation et une entreprise ;
    - > stages en immersion pour découvrir des métiers ;
    - > aide à l'orientation ;
    - > remise à niveau ;
    - > cours pratique sur le savoir-être en entreprise ;
    - > modules de formation thématiques...
- ▶ Ce dispositif n'est pas validé par un diplôme ou une qualification mais sert de « tremplin vers... ».

## 4. Que savoir sur son fonctionnement ?

- ▶ L'appel à projets « prépa apprentissage » lancé par le Haut-commissariat aux compétences du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a permis depuis 2018 plusieurs vagues de sélection de lauréats (=projets).
- ▶ **Toute structure compétente, publique ou privée, dotée d'une personnalité morale**, qui souhaite porter un dispositif d'accompagnement pour les jeunes dans le cadre de la « prépa apprentissage », peut candidater.
- ▶ La constitution de consortium pour associer des structures aux expertises complémentaires est encouragée.
  - Ainsi, ont pu notamment candidater aux précédents appels à projets :
    - > des CFA ou groupements de CFA ;
    - > des organismes compétents en matière d'insertion professionnelle et d'apprentissage associés à au moins un CFA.

- ▶ **L'entreprise** qui accueille le jeune est **accompagnée dans ses démarches administratives liées au recrutement d'alternants**.
- ▶ Les bénéficiaires ont le **statut de stagiaire de la formation professionnelle**. À ce titre, ils sont obligatoirement affiliés à un régime de sécurité sociale et de la rémunération applicable aux stagiaires de la formation professionnelle.
- ▶ Le jeune bénéficiant d'un statut antérieurement à son entrée en prépa apprentissage en conserve l'entier bénéfice, au regard des droits et protection y afférents.

## 5. Comment financer la prépa apprentissage ?

- ▶ Les **organismes sélectionnés sont financés par l'État et ses opérateurs**. Ce **financement ne dépasse pas 80 % du budget total**.
  - Le montant total des subventions perçues, tous financeurs confondus, n'est pas plafonné.
- ▶ Les coûts d'études et d'ingénierie, d'accompagnement, de coordination, de suivi, d'évaluation... sont éligibles, au contraire de l'acquisition de terrains ou des investissements immobilier.
- ▶ Une **convention est signée avec les organismes lauréats de l'appel à projets**.
  - Elle précise le rythme des versements, les modalités de communication et d'évaluation...

## 6. Situation du programme prépa apprentissage

- ▶ L'appel à projets a donné lieu à quatre vagues de sélection de lauréats (projets) jusqu'alors (2018, 2019, deux en 2021).
- ▶ La mise en œuvre des projets se déroulera de 2019 à 2023.
- ▶ Au total, ces projets mobilisent aujourd'hui environ 1 000 sites d'accueil avec un objectif d'accompagner 75 000 jeunes sur la durée de l'appel à projets.
- ▶ Une cartographie des structures proposant la prépa apprentissage est disponible **ici**.